

LE ROLE ET LE TRAVAIL DU COMITE DE SUIVI DE LA REFORME DE LA POLICE (CSRP)

Par Lena MUKENDI
COR, Consulting & Communication (COR, C&C)
8 bis, Mongala, Kinshasa/ Gombe
lenablandine@yahoo.fr; lmukendi@cor2c.com
0816917401

I. Contexte et création

Lors des négociations de Sun City qui ont donné lieu à l'Accord global et inclusif, les parties prenantes ont adopté plusieurs résolutions qui devraient conduire à la ré fondation de l'Etat et à l'instauration d'un Etat de droit en République démocratique du Congo (RDC). Ce nouvel ordre politique qui est actuellement consacré dans la constitution du 18 février 2006, impose beaucoup de changements et de réformes qui touchent pratiquement la quasi totalité des institutions publiques, dont le système de sécurité (la Justice, l'Armée et la Police). En ce qui concerne particulièrement la réforme de la Police, tous les participants aux réflexions y relatives, ont souhaité la mise en place d'une structure qui en assurerait le **suiti** et le **contrôle** (Séminaire de 2004 ; le groupe mixte de réflexion sur la réorganisation et la réforme de la Police - GMRRR : 2005-2006- ; Séminaire national sur la réforme de la Police d'avril 2007).

Le CSRP a été créé par le Décret du premier Ministre n° 07/11/2007 du 18 septembre 2007, portant également son organisation et son fonctionnement. Il a été inauguré le 14 décembre 2007, tenu sa première réunion en février et sa deuxième en mai 2008 (présentation du budget de fonctionnement du CSRP et du plan d'action opérationnel du groupe thématique de travail- Ressources humaines-).

II. Mission du CSRP

A. Sa nature

Le CSRP est un organe mixte de **concertation de niveau interministériel** et de **partenariat international** (art 2 du Décret).

En fait, il est le sous groupe « Police » du groupe thématique « Gouvernance judiciaire et sécuritaire » du Cadre d'Assistance Pays (CAP). En effet, dans le souci d'assurer l'efficacité et la coordination de l'aide internationale au développement accordée au Congo, sur base de son Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la pauvreté (DSCR) et du Programme d'Action Prioritaire (PAP) du Gouvernement, tous les partenaires internationaux au développement doivent passer par ce CAP.

B. Son rôle

Le CSRP assure **la coordination de toutes les actions** menées dans le cadre de la réforme de la Police, **le dialogue** entre les représentants du Gouvernement et les

intervenants extérieurs ; il propose également **les ajustements nécessaires**, en vue d'atteindre les objectifs fixés.

III. Organisation et fonctionnement

A. Organisation

Le CSRP est composé, en plus du Ministre de l'Intérieur et Sécurité (MIS) qui le préside, des Ministres ci-après : Justice, Droits humains ?, Budget, Finances, Défense, Fonction publique et Plan ; l'Inspecteur général (IG) de la Police en fait également partie, la Société civile y est également représentée par deux membres.

La partie internationale est représentée par les Ambassadeurs et chefs de Missions impliqués dans la réforme par des Accords de coopération ad hoc ou par une déclaration expresse d'intention : **c'est le Comité de pilotage (ou niveau politique) où se prennent les décisions** concernant la réforme de la Police (art.4).

En plus de ce niveau de décisions, le CSRP est doté d'un **Secrétariat exécutif**, composé des experts nationaux (de la Police, Ministères ou Institutions congolaises, Société civile) et internationaux (essentiellement de la Monuc et de l'Eupol). Un représentant du MIS et de l'IG y sont détachés de manière permanente. Le Secrétaire exécutif est appuyé par un expert policier expérimenté en matière de gestion de groupes de travail, d'un expert en management de programmes et de trois autres experts à compétence pluridisciplinaire : **c'est le niveau de travail technique** (art.6).

Il comporte huit groupes de travail thématique que sont : l'Organisation, le Cadre législatif et réglementaire, les Ressources humaines, la Logistique et Equipements, les Budget et Finances, la Formation, l'Evaluation, l'Information & Communication (art 8).

Comme vous pouvez vous rendre compte, la Société civile est bien représentée aussi bien au Comité de pilotage qu'au sein des groupes de travail thématique. Un de nos membres est aussi désigné comme point focal de la Société civile auprès du Secrétaire exécutif.

Toute cette organisation pour quoi faire ?

B. Fonctionnement : **travail du CSRP (groupes thématiques)**

Le travail essentiel du CSRP est la « **conceptualisation** » de la réforme de la Police sur base du **plan d'action stratégique** retenu par tous les participants au Séminaire national et qui est articulé autour des axes ci-après : réorganisation de la fonction policière (Structures et composition) ; ressources humaines (recrutement, gestion, reclassement, politique sociale) ; formation (initiale et continue) ; budget et finances ; les infrastructures et équipements (logistique) ; le cadre réglementaire ; la relation Police-population.

Quid de la « **conceptualisation** » ? Conceptualiser, c'est « designer », c'est faire une construction ou une **conception théorique, ici, du modèle** de la future Police de la République démocratique du Congo (RDC), **sur base des axes de la stratégie d'intervention retenue pour la réforme.**

En fait, il s'agit d'élaborer les principes généraux qui vont régir la future Police, en vue de sa gestion **transparente et harmonieuse**, une fois la réforme achevée.

Tout ce travail se fait sous la supervision du Secrétaire exécutif qui coordonne les travaux des Groupes et s'assure qu'ils respectent leurs Termes de référence, plans de travail, les détails et délais de leur réalisation, le contrôle de qualité des projets et travaux rédigés (art 7 in fine).

Ce Secrétaire exécutif prépare et organise également les réunions **du CSRP**, élabore et soumet au Comité de pilotage (niveau de décisions), **le plan d'action opérationnel et budgétisé de la réforme.** Il lui fait également le rapport sur le suivi et l'évaluation de la réforme.

N.B. Normalement, la mise en œuvre doit être assurée par la Police elle-même (l'Inspecteur général).

IV. Etat actuel des choses

- ❖ Le CSRP fonctionne effectivement : voir la projection PowerPoint ci-après sur **l'état des progrès réalisés au regard des objectifs assignés au Secrétariat exécutif et à chacun des huit groupes thématiques de travail.**

N.B. Le plan d'action global de la réforme est entrain **d'être intégré et finalisé** ; une fois cela fini, **sa budgétisation** suivra.

- ❖ Le groupe « appropriation » pour la mise en œuvre de la réforme est déjà créé au sein de la Police ; il va bientôt s'atteler à l'identification des policiers dans le cadre de la collecte des données, premier projet du Programme de réforme des ressources humaines.